

Service | Mis à jour le 3 novembre 2021

Le Fond d'Aide aux Jeunes

● **Disponible** | Le Tampon (974)

Service cumulable

Mobilité

Aide financière

Pour lutter contre l'exclusion des jeunes en leur ouvrant droit à des aides d'accompagnement social dans le cadre d'un projet d'insertion ou de reprise d'activité. Les aides peuvent être attribuées dans les domaines suivants: alimentation, habillement, santé, transports

En présentiel

248 Rue Jules Bertaut
97430 Le Tampon

Publics

Profils

- Jeunes de 18 à 24 ans

Critères

- Aucun

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Solliciter la personne à contacter sur cette fiche service
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Rapprochez vous de votre conseiller référent afin de solliciter cette aide auprès de la personne référente du conseil départemental

Justificatifs

- Aucun

 **Connectez-vous**

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Il s'agit d'une aide financière ponctuelle pour permettre de répondre aux besoins des jeunes en difficulté d'insertion, il existe sous 2 formes d'aides: le FDAJ classique et le FDAJ urgent.

Quel est le montant maximal du FDAJ

- Montant moyen de 200 € pouvant être déplafonné en fonction de la situation du jeune sur présentation de justificatifs probants jusqu'à 1 500 €.

Où / A qui s'adresser pour le FDAJ

Les demandes de FDAJ Urgent et Classique sont instruites par un travailleur social territorial ou d'une mission locale (FDAJ urgent avec aide attendue sous 24 ou 48h maximum)

Le FDAJ urgent est accordé directement par les services départementaux de proximité.

Le FDAJ Classique est accordé par le Service Insertion Jeunesse Mobilité.